

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 20 décembre 2017

Délibération n° 2017-2509

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'Association Rhône Loire pour le

développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et

politiques urbaines

Rapporteur: Madame la Conseillère Reveyrand

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés: MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guilland), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés: MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017

Délibération n° 2017-2509

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, instaure les projets alimentaires territoriaux. Les articles L 3641-1 et L 3641-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permettent à la Métropole de Lyon d'intervenir dans ce domaine. Dans sa délibération n° 2017-2227 du 18 septembre 2017, le Conseil métropolitain a décidé d'adhérer au réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine.

La question du changement de comportement alimentaire est un élément clef d'une politique alimentaire. Dans ce cadre, la Métropole accompagne depuis 2011-2012 l'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB), précurseur en France du défi Familles à alimentation positive (FAAP) lancé à Lyon. Ce projet a concerné 507 foyers répartis dans 13 Communes de la Métropole. Le défi vise à accroître l'utilisation des produits locaux issus de l'agriculture biologique par les habitants. Il consiste à démontrer, de manière conviviale, dans un cadre favorisant la mixité sociale, que l'on peut avoir accès à une alimentation savoureuse, bio et locale, sans pour autant augmenter son budget alimentaire.

Cet objectif est aujourd'hui atteint puisque lors de l'édition 2016-2017 du défi, 86 % des foyers ont augmenté leur consommation de produits biologiques, avec une évolution de la part de leurs achats bio de + 21 points (36 % au démarrage et 57 % à la fin du défi) et un coût du repas qui a évolué de 1,87 € à 1,64 €.

Le défi a désormais besoin de se déployer à une plus grande échelle pour répondre aux enjeux des changements de comportements alimentaires dans la Métropole. De nouvelles méthodes d'organisation du défi, permettant de toucher d'avantage de foyers pour un coût moindre par foyer, a fait l'objet de propositions par l'ARDAB.

Le défi 2017-2018 constituera la 1ère étape de cette nouvelle approche, qui se fonde sur les principes suivants :

- création et animation d'un réseau de structures relais et partenaires associatifs mettant en œuvre le défi et permettant la démultiplication du projet,
- délégation aux structures relais (exemple : MJC, centres sociaux, etc.) de l'organisation d'ateliers avec les familles, afin qu'ils assurent en propre l'identification des foyers, le recrutement des intervenants et l'animation des ateliers,
- évolution des outils de suivi des achats alimentaires des familles et de communication,
- implication de nouveaux publics via, par exemple les comités d'entreprises.

En 2017-2018, l'ARDAB capitalisera l'expérience du défi FAAP et tracera les perspectives pour un nouveau mode d'organisation du défi en lien avec la Métropole :

- la définition des conditions de mise en œuvre du défi (rôle des parties prenantes, outils de communication, etc.),
- la prospection et l'identification des structures relais nécessaires au déploiement du défi 2018-2019 à 300 familles cibles,
- la formation des structures relais en session commune (élaboration de supports de formations, réalisation des formations),
- l'animation d'un réseau d'acteurs (structures relais, intervenants sur les ateliers), en vue de faire connaître et de consolider ce nouveau défi.

Dans le même temps, l'ARDAB testera la mise en œuvre du défi sur un nombre restreint de familles (60 foyers) en s'appuyant sur un réseau de partenaires qu'elle animera et coordonnera pour un coût par famille estimé à 362 € par famille, en diminution par rapport au coût du défi 2016-2017 (400 € par famille).

En 2016, pour cette action, la Métropole de Lyon a attribué une subvention de 30 000 € à l'ARDAB. En 2017, la Métropole est sollicitée à hauteur de 26 000 €, pour un coût total des actions estimé à 47 321 €, répartis de la façon suivante :

	Charges (en €)		Produits (en €)	
Capitalisation et perspective pour un nouveau défi				
définition des conditions de mise en œuvre (règlement, outils de communication,)	9 jours à 467 €	4 203	Métropole de Lyon	15 000
prospection des structures relais et leur réseau	18 jours à 467 €	8 406	Ville de Lyon	2 000
formation des structures relais, animation d'un réseau, coordination	26 jours à 467 €	12 142	Fondation Biocoop et entreprises	6 000
autres frais liés à la formation		830	autofinancement	2 581
sous-total		25 581		25 581
Défi 2017-2018				
animation opérationnelle	25 jours à 467 €	11 675	Métropole de Lyon	11 000
appui nutrition, jardins, cuisine, visite exploitation	5 jours à 467 €	2 335	Ville de Lyon et autres collectivités	6 000
indemnité agriculteurs		780	entreprises	3 000
frais temps forts (intervenants, collations et buffets, lots)		6 950	Réseau Biocoop et sponsors	1 250
			autofinancement	490
sous-total		21 740		21 740
Total		47 321		47 321

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 26 000 € au profit de l'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB) pour l'année 2017 ;
- b) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'ARDAB définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° Le montant** à payer, soit 26 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2017 et suivants compte 6574 fonction 76 opération n° 0P27O2144.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.